

**DÉCLARATION COMMUNE
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN, DU
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET DU
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ
DE L'ATLANTIQUE NORD**

Nous pensons que le moment est venu de conférer au partenariat stratégique OTAN-UE un nouvel élan et une nouvelle teneur.

En consultation avec les États membres de l'UE et ceux de l'OTAN, œuvrant avec chacun et pour le bien de tous, ce partenariat prendra place dans un esprit de pleine ouverture mutuelle et dans le respect de l'autonomie décisionnelle et des procédures de nos organisations respectives, et sans affecter le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de l'un quelconque de nos membres.

Aujourd'hui, la communauté euro-atlantique est confrontée à des défis sans précédent émanant du sud et de l'est. Nos citoyens entendent que nous usions de tous les moyens en notre pouvoir pour faire face à ces défis et ainsi améliorer leur sécurité.

Tous les Alliés et les États membres, ainsi que l'OTAN et l'UE elles-mêmes, apportent déjà d'importantes contributions à la sécurité euro-atlantique. La coopération substantielle établie il y a plus de quinze ans entre l'OTAN et l'UE, partenaires uniques et essentiels, y contribue également.

Au vu des défis communs auxquels nous sommes à présent confrontés, nous devons intensifier nos efforts : nous avons besoin de nouvelles façons de travailler ensemble et d'un nouveau niveau d'ambition, parce que notre sécurité est interconnectée, parce qu'ensemble, nous pouvons mobiliser un vaste éventail d'outils pour faire face à ces défis, et parce qu'il faut que nous utilisions les ressources de la manière la plus efficace qui soit. Une OTAN plus forte et une UE plus forte se renforcent mutuellement. Ensemble, elles peuvent mieux assurer la sécurité en Europe et au-delà.

Nous sommes convaincus qu'améliorer la stabilité de nos voisins et de nos partenaires conformément à nos valeurs, telles qu'elles sont inscrites dans la Charte des Nations Unies, contribue à notre sécurité ainsi qu'à une paix et à une prospérité durables. Pour que nos voisins et nos partenaires soient mieux à même de relever les nombreux défis auxquels ils sont confrontés, nous continuerons de soutenir leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance, ainsi que leurs efforts de réforme.

Nous pensons que, pour atteindre ces objectifs, il est urgent de prendre les mesures suivantes.

- Accroître notre aptitude à lutter contre les menaces hybrides, notamment en améliorant la résilience, en coopérant pour l'analyse, la prévention et la détection précoce, au travers du partage de l'information en temps utile et, dans la mesure du possible, du partage du renseignement entre les services compétents, et en collaborant dans le domaine de la communication stratégique et de la réponse. L'élaboration de procédures coordonnées dans le cadre de nos manuels d'instructions respectifs contribuera de manière substantielle à la concrétisation de nos efforts.
- Élargir et adapter notre coopération opérationnelle y compris en mer, et en matière de migration, grâce à un partage accru de la connaissance de la situation maritime ainsi qu'à une meilleure coordination et à un renforcement mutuel de nos activités en Méditerranée et ailleurs.
- Étendre notre coordination dans le domaine de la cybersécurité et de la cyberdéfense, y compris dans le cadre de nos missions et opérations, de nos exercices, et en matière de formation et d'entraînement.
- Développer les capacités de défense des États membres de l'UE et des Alliés, ainsi que des projets multilatéraux, pour assurer leur cohérence, leur complémentarité et leur interopérabilité.
- Favoriser une industrie de défense plus solide, davantage de recherche en matière de défense ainsi que la coopération industrielle au sein de l'Europe et entre les deux rives de l'Atlantique.
- Intensifier notre coordination en matière d'exercices, notamment le domaine hybride, en élaborant dans un premier temps des exercices parallèles et coordonnés pour 2017 et 2018.
- Renforcer la capacité de défense et de sécurité et améliorer la résilience de nos partenaires à l'est et au sud de façon complémentaire grâce à des projets spécifiques dans toute une série de domaines pour chacun des pays bénéficiaires, y compris par un renforcement de leur capacité maritime.

La coopération dans ces domaines constitue une priorité stratégique. Une mise en œuvre rapide est essentielle. Le Service européen pour l'action extérieure et le Secrétariat international de l'OTAN, avec les services de la Commission comme il conviendra, élaboreront des options concrètes pour la mise en œuvre, y compris des mécanismes appropriés de coordination entre les services, qui devront nous être présentées ainsi qu'à nos conseils respectifs d'ici à décembre 2016. Pour l'UE, la haute représentante de l'Union européenne et vice-présidente de la Commission européenne dirigera et coordonnera cette initiative.

Nous ferons régulièrement le point sur les progrès réalisés.

Nous demandons aux deux organisations d'investir le capital politique et les ressources nécessaires pour faire de ce partenariat renforcé un succès.

Signée à Varsovie le 8 juillet 2016 en trois exemplaires.